

4 décembre 2007

**07.425**

### **Question Doris Angst**

#### **Effets de seuil**

En novembre 2007, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a présenté les résultats d'une étude comparative de l'impact de l'aide sociale sur les revenus disponibles libres dans les chefs-lieux des 26 cantons. Ils ont, entre autre, cherché à savoir si l'accès à un salaire qui rend le travailleur indépendant de l'aide sociale provoque une augmentation ou une diminution des ressources disponibles. Pour Neuchâtel, il en est ressorti que des effets de seuil, et donc une diminution de ressources disponibles après la reprise d'un travail à bas salaire, subsistent dans certains cas.

Est-ce que le Conseil d'Etat peut nous dire quelles mesures il entreprend et pense entreprendre pour que dans un proche avenir les effets de seuil disparaissent?